

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 16 JUILLET 2025

ETAIENT PRESENTS : Gérard BRODIN, Alain MANCEAU, Mickaël DUPUIS, Nicole BOURGOUIN, Robert BERNARD, Françoise HUBERT, Antoine CHERPY, Raphaël DENIS

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Christelle CERISIER, Stéphane BOUVIER, Joëlle GENEST, Gérard BRIDIER, Florence RABINEAU, Isabelle HEURTEBIZE, Laura BETTON,

SECRETAIRE de SEANCE : M. MANCEAU Alain

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est abordé.

ORDRE du JOUR

- PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES MATERNELLES ET PRIMAIRES A ST GEORGES BUTTAVENT (Ecole Publique R. DOISNEAU) ANNEES SCOLAIRES 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027
- PRIX DE VENTE TERRAINS RESIDENCE DE LA FORET
- MODIFICATION ET PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE DE LA SALLE DE SPORTS DE GUINEFOLLE, PRESENTATION DES DEVIS
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB DE L'AMITIE
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES ST GEORGES DE FRANCE
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE D'ANIMATION ET SPECTACLE
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE NOUVELLE ASSOCIATION BADMINTON (ASSOSTGGBAD)
- QUESTIONS DIVERSES

2025-45 PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES MATERNELLES ET PRIMAIRES A ST GEORGES BUTTAVENT (Ecole Publique R. DOISNEAU) ANNEES SCOLAIRES 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027

M. le Maire rappelle à l'Assemblée les termes de l'article 23 de la loi du 22 Janvier 1983 et les décrets d'application s'y rapportant (décrets 98-45 du 15 Janvier 1998 et 86-425 du 14 Mars 1986).... les articles ad-hoc, aussi, des lois 2004-809 du 13 Août 2004 et 2005-380 du 23 Avril 2005 et notamment les articles L.212-8 et R.212-21, R.212-22 et R.212-23 du Code de l'Education.

Après renseignement pris auprès des communes environnantes, aucune participation n'est demandée à ST BAUELLE, et LA HAIE TRAVERSAINE (manque d'inscription), sur MAYENNE, 1600 € pour un enfant de maternelle et 560 € en primaire.

Considérant les charges de fonctionnement de l'Ecole Publique de ST GEORGES-BUTTAVENT et leur répartition, par rapport aux effectifs des classes Maternelles et Primaires ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité de maintenir, la participation demandée par la Commune de ST GEORGES BUTTAVENT, aux Communes d'origine, concernées par les articles du Code de l'Education sus visés, à :

- **642 €**, par enfant d'une Commune extérieure, inscrit dans une classe Maternelle de l'Ecole Publique de ST GEORGES BUTTAVENT ;

- **262 €**, par enfant d'une Commune extérieure, inscrit dans une classe Primaire de l'Ecole Publique de ST GEORGES BUTTAVENT pour les années scolaires 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027.



2025-46 FIXATION PRIX DE VENTE TERRAINS RESIDENCE DE LA FORET

M Le Maire expose à l'Assemblée que la résidence de la Forêt est en cours de commercialisation avec une option posée sur la parcelle n° 4. Qu'à ce jour les prix de vente des parcelles constructibles de la commune sont fixés à 29,90 € H.T. et qu'il conviendrait de pratiquer le même tarif pour le lotissement de la Forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre les parcelles de la résidence de la FORET au prix de 29,90 H.T. Le m².

Les frais d'acte à établir, dans ce cadre, seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire et à Mr Alain MANCEAU, Adjoint, de signer tout acte ou pièce administrative à cette fin.

2025-47 MODIFICATION ET PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE DE LA SALLE DE SPORTS DE GUINEFOLLE, PRESENTATION DES DEVIS

L'opération consiste à rénover et passer en LED des éclairages publics et vise à réduire la consommation énergétique de la commune de Saint-Georges-Buttavent.

Une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) est accordée à la Commune pour un montant de 6.000 € correspondant à 28,11 % de la dépense subventionnable de 21.343,36 € H.T. basé sur le devis de l'EIRL OLLIVIER

Depuis 2 autres devis ont été reçus :

ISOLEC pour un montant H.T. De 17 588,80 €

Ets PILON pour un montant H.T. De 22 966,48 €

Une demande est faite à l'EIRL OLLIVIER pour mettre son devis à jour.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant ledit projet,

VALIDE, à l'unanimité, le devis qui sera le moins onéreux des trois présentés.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

2025-48 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB DE L'AMITIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de **855 €** à Génération Mouvement Club de l'Amitié : les crédits nécessaires seront mandatés courant **JUILLET**.

2025-49 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES ST GEORGES DE FRANCE

Déplacement aux rassemblements des Saint Georges de France les 13-14 et 15 juin dernier

Hubert LEBLANC, président du Comité d'Animation et Spectacle s'est déplacé à St GEORGES LAGRICOL,

Les frais de repas, de déplacement et d'inscription sont pris en charge par la Commune. Pour ce faire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de **899,08 €** au CAS

Les crédits nécessaires seront mandatés courant **JUILLET 2025**.

2025-50 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE D'ANIMATION ET SPECTACLE

Monsieur le Maire indique que le comité d'animations et spectacles (CAS) a organisé une fête de la musique avec un feu d'artifices.

le CAS sollicite une aide de la commune à hauteur de 1 800,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de **1,800,00 €** au CAS.

Les crédits nécessaires seront mandatés courant **JUILLET 2025**.

2025-51 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE NOUVELLE ASSOCIATION BADMINTON (ASSOSTGGBAD)

Une nouvelle association ASSOSTGGBAD ayant pour objet de promouvoir le badminton loisirs, de s'exercer à la pratique tous les mercredi vient de se créer sur la Commune de ST GEORGES BUTTAVENT. L'association sollicite une demande de subvention à hauteur de 700 € qui servirait à financer, entre autre, l'achat de filet de compétition, de volants ...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de **700,00 €** à l'association ASSOSTGGBAD.

Les crédits nécessaires seront mandatés courant JUILLET 2025.



2025-52 PRESENTATION DES DEVIS POUR L'ETUDE DE SCENARIOS DE CREATION DE VOIES DOUCES

3 devis sont présentés pour la réalisation d'une étude de scénarios de création de voies douces entre le village de ST-GEORGES-BUTTAVENT et FONTAINE-DANIEL.

- IMMERGIS pour un montant total de 12 120 € TTC
- URBANISME ET MOBILITES pour un montant total de 6 435,00 € TTC auquel peut s'ajouter des options en fonction des besoins pour 2 820,00 € TTC
- SOLCY pour un montant de 5 400,00 € TTC auquel peut s'ajouter des options en fonction des besoins pour 800,00 € TTC,

Une demande sera faite auprès de SOLCY pour connaître les délais de réalisation et de présentation de cette étude, et également de se rapprocher de la commune de CONTEST pour connaître leur positionnement quant à la réalisation d'une liaison entre les communes pour rejoindre Mayenne par FONTAINE-DANIEL.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant ledit projet,

VALIDE, à l'unanimité, le devis de SOLCY pour un montant de 5 400,00 € TTC

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

2025-53 DECISION MODIFICATIVE N° 1/BUDGET LOTISSEMENT LA FORET - SECTION FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la Commune ,

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget général de l'exercice 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la décision modificative suivante :

ARTICLE/PROGRAMME	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
3355/040 16878	TRAVAUX AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	+ 114.970,00	+ 114.970,00
TOTAL INVESTISSEMENT		114.970,45	114.970,45
605 7133/042	TRAVAUX VARIATION EN COURS DE PRODUITS BIENS	+ 114.970,00	+ 114.970,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		114.970,45	114.970,45
Total de la décision modificative n° 01		+229,940,00	+ 229.940,00
Pour mémoire B.P. 2025 en SECTION INVESTISSEMENT		193,342,45	193.342,45
Pour mémoire B.P. 2025 en SECTION FONCTIONNEMENT		193.342,45	193.342,45
Pour mémoire décision modificative		/	/
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT et FONCTIONNEMENT		423,282,45	423.282,45

2025-54 DECISION MODIFICATIVE N° 2/BUDGET GENERAL-SERVICE INVESTISSEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la Commune ,

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget général de l'exercice 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la décision modificative suivante :



ARTICLE/PROGRAMME	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
27638 231/202004	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS IMMOB CORPORA/ACQUISITION FONCIERE REVITALISATION BOURG	+ 114.970,00 - 114.970,00	
Total de la décision modificative N°2		+ 114.970,00 - 114.970,00	
Pour mémoire B.P. 2025		2.106.715,15	2.106.715,15
Pour mémoire décision modificative N°1		+ 3.641,55 - 3.641,55	/
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		2.106.715,15	2.106.715,15

2025-55 QUESTIONS DIVERSES

Mr Le Maire informe l'assemblée que la licence IV est toujours en vente, le préfet de la Sarthe ayant refus le transfert vers la SARTHE.

Une rencontre a eu lieu avec l'association des boulangers de la Mayenne pour le futur projet sur la RN12. Actuellement, On compte une boulangerie pour 2000 habitants, cependant l'emplacement étant favorable (passage intense), l'implantation d'une boulangerie sur ST-GEORGES-BUTTAVENT est réalisable. Il reste à définir les caractéristiques du local à mettre à disposition et trouver le boulanger qui voudra s'installer dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 29mn

FEUILLET de CLÔTURE - SEANCE du 16/07/2025

ORDRE du JOUR

- 2025-45 PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES MATERNELLES ET PRIMAIRES A ST GEORGES BUTTAVENT (Ecole Publique R. DOISNEAU) ANNEES SCOLAIRES 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027
- 2025-46 FIXATION PRIX DE VENTE TERRAINS RESIDENCE DE LA FORET
- 2025-47 MODIFICATION ET PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE DE LA SALLE DE SPORTS DE GUINEFOLLE, PRESENTATION DES DEVIS
- 2025-48 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB DE L'AMITIE
- 2025-49 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES ST GEORGES DE FRANCE
- 2025-50 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE D'ANIMATION ET SPECTACLE
- 2025-51 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE NOUVELLE ASSOCIATION BADMINTON (ASSOSTGBBAD)
- 2025-52 PRESENTATION DES DEVIS POUR L'ETUDE DE SCENARIOS DE CREATION DE VOIES DOUCES
- 2025-53 DECISION MODIFICATIVE N° 1/BUDGET LOTISSEMENT LA FORET - SECTION FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT
- 2025-54 DECISION MODIFICATIVE N° 2/BUDGET GENERAL-SERVICE INVESTISSEMENT
- 2025-55 QUESTIONS DIVERSES

